



Procès-verbal de la séance ordinaire du 17 mai 2021
à 20h00, à la salle de spectacles de Saint-Aubin-Sauges

Ordre du jour :

1. Appel nominal.
2. Procès-verbal de la séance du 15 mars 2021.
3. Nomination de 18 membres au Conseil général de la Paroisse temporelle.
4. Arrêté relatif à la modification du règlement sur les déchets.
5. Adoption d'un règlement unique pour les ports de Bevaix, Saint-Aubin et Vaumarcus.
6. Demande de crédit de CHF 70'000.- pour la rénovation et l'extension de la place de jeux au jardin public à Saint-Aubin-Sauges.
7. Demande de crédit de CHF 650'000.- pour la mise en œuvre de la première étape de la construction d'une salle de gymnastique double à Bevaix ; installation d'une salle de gym provisoire sur le terrain synthétique des Murdines à Bevaix.
8. Demande de crédit de CHF 1'500'000.- pour la réfection complète des vestiaires et de la cantine au terrain de sports des Murdines.
9. Informations du Conseil communal.
10. Résolutions, interpellations et questions écrites.

M. Jean-Daniel Divernois, président, ouvre la séance. Il souhaite la bienvenue à chacun malgré l'obligation de siéger encore de manière confinée.

Il annonce que les personnes suivantes sont excusées : M. Thierry Pittet est en quarantaine, M. André Allisson est remplacé par M. Laurent Affolter et Mme Raphaëlle Javet est remplacée par Mme Nicole Humbert-Droz.

1. Appel nominal

Mme A. Hessler-Wyser procède à l'appel, lequel confirme la présence des membres du Conseil général en tenant compte des absent(e)s et des personnes suppléantes mentionnées ci-dessus.

Présents : 41 membres, la majorité est à 21.

M. H. Assumani, au nom du Conseil communal, propose de supprimer le point 5 de l'ordre du jour. Suite à la séance de la commission des règlements du 13 avril dernier, il a été proposé à juste titre de consulter le CNB et le CVB. Le délai de consultation étant trop court, l'une des sociétés s'est entretenue avec le chef du dicastère pour transmettre ses remarques. Dans un souci de transparence et de bonne collaboration, le Conseil communal propose de reporter l'adoption de ce règlement unifié à la prochaine séance du Conseil général, permettant ainsi la rencontre avec la seconde société. Ce report ne met aucunement en péril le fonctionnement du port ni son organisation, du point de vue de la perception des loyers et des taxes diverses.

2. Procès-verbal de la séance du 7 décembre 2020

À la demande de M. J. Fehlbaum, une correction est à apporter en page 9 : Il est noté que M. J. Lopes de Jesus s'est exprimé au nom du groupe PLR alors qu'il fait partie du Groupement.

Le procès-verbal est ensuite adopté à l'unanimité.

3. Nomination de 18 membres au Conseil général de la Paroisse temporelle

M. J. Fehlbaum : « *Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, comme annoncé lors de la séance du Conseil général du 15 mars, une délégation des quatre groupes politiques a rencontré une partie du Conseil de Paroisse en date du 5 mai, avec Mme M. Tenot Nicati pour les Verts, M. Th. Rothen pour le PS, M. O. Porret pour le Groupement et votre serviteur pour le PLR. Lors de cette réunion, il a été établi une solution de compromis pour la sélection des candidats et candidates pour le Conseil général de Paroisse. Comme les 12 membres proposés par la Paroisse en vue de la séance constitutive du 14 décembre dernier sont toutes et tous des conseillers généraux de Paroisse et ont été élus selon les modalités qui prévalaient avant l'adoption du nouveau règlement de celle-ci, ils étaient par conséquent légitimés par le fait qu'il s'agissait de renouvellement de mandats existants.*

C'est pourquoi il a été accepté que les 18 candidats et candidates seraient pour moitié proposés par les autorités paroissiales et l'autre moitié par le Conseil général de La Grande Béroche. Et c'est durant la législature en cours que les autorités paroissiales et ainsi constituées devraient mettre à jour les règlements respectifs des deux autorités pour prolonger ce mode d'élection ou le modifier. C'est pourquoi nous nous permettons ici de proposer les 9 personnes proposées par l'autorité paroissiale ainsi que les 4 personnes que le PLR propose parmi les 9 désignés par notre autorité législative.

*Pour la Paroisse, ce sont donc **Mmes Barbara Dinger de Saint-Aubin-Sauges, Mireille Gaille de Fresens, ainsi que MM. Eric Burgat de Montalchez, Christian Guinchard de Gorgier, Michel Junod de Fresens, Jean-Claude Junod de Vaumarcus, Joël Porret de Fresens, Jean-Thierry Schneiter de Gorgier et Yves Vuillermet de Montalchez.***

*Et pour la délégation du PLR, au niveau des membres du Conseil général de La Grande Béroche, nous vous proposons **Mme Corinne Charmillot de Gorgier, et MM. Jean-Daniel Aifter de Saint-Aubin-Sauges, Jean-Daniel Divernois de Chez-le-Bart et Jean Fehlbaum de Saint-Aubin-Sauges.***

Merci de votre attention. »

M. Th. Rothen dit que les représentants des groupes ont participé à cette séance qui se voulait conciliante, et ils ont été conciliants, puisqu'au final la gauche, qui représente une bonne partie de la commune, n'aura que trois représentants désignés au Conseil de Paroisse. Ils l'acceptent, mais la condition est qu'il soit rediscuté de ce fonctionnement, de la répartition des rôles et aussi peut-être cette désignation.

Avant de désigner les noms proposés par le parti Socialiste, il désire attirer l'attention sur un point particulier : le 15 mars, l'article 119 bis a été ajouté au règlement général de commune, qui précise que le Conseil général désigne les membres du Conseil général de la Paroisse temporelle. Cet article fait partie du chapitre 5 « commissions nommées par le Conseil général ». Jusque-là personne n'a été surpris, pourtant la sensibilité des uns ou des autres aurait pu s'étonner de ce classement.

Il découvre qu'il y a un arrêté relatif aux indemnités des membres du Conseil général de ces commissions et délégations, et que cet article prévoit un défraiement pour les membres des commissions. Il imagine que l'intention n'était pas que la commune défraie les membres du Conseil général de Paroisse. Si tel est le cas, il faudra proposer rapidement un amendement ou une modification à ce règlement particulier fixant les indemnités. D'autres questions suivront certainement et il espère que la commission des règlements se chargera rapidement de prendre en main ce dossier.

Le groupe Socialiste propose 2 candidats : **Mmes Marion Cuche et Nicole Humbert-Droz.**

M. O. Porret dit que c'est avec grand plaisir que le Groupement propose au législatif de la Paroisse temporelle, afin que celle-ci puisse siéger et avancer dans sa législature, **MM. Jean-Pierre Jacot et Patrick Ginggen.**

Mme M. Tenot Nicati, au nom du groupe des Verts, propose **M. Adnan Peco** comme membre au Conseil général de la Paroisse temporelle.

M. J.-D. Divernois, au vu des 18 membres présentés, annonce que c'est une élection tacite. L'assemblée applaudit les personnes nommées.

4. Arrêté relatif à la modification du règlement sur les déchets

M. M. Rognon explique que l'exécutif a été sollicité par rapport à l'usage des écopoints, ce qui fait l'objet de l'une des modifications. Un membre de la commission des règlements a relevé un point resté en suspens depuis la dernière législature.

Les propositions du Conseil communal sont une délégation de ses compétences pour permettre une meilleure efficacité dans le domaine des déchets, lequel fait l'objet d'adaptations fréquentes. La compétence du Conseil communal est donc la meilleure solution. Il reste à disposition pour toute question.

M. G. Huguelet-Meystre : « *Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, selon l'Office fédéral de l'environnement, en Suisse le taux de recyclage des déchets urbains a doublé au cours des 30 dernières années. Aujourd'hui, plus de la moitié des déchets urbains sont déjà collectés de manière séparée. Si cette hausse qu'il faut aussi attribuer à l'introduction progressive de la taxe est à saluer, il n'en demeure pas moins qu'elle peut avoir sur le terrain des effets négatifs, comme le souligne le rapport du Conseil communal, des nuisances sonores sont à déplorer aux abords des écopoints. Par conséquent, il est légitime et nécessaire que le Conseil communal puisse se donner les moyens de légiférer en la matière. À ce titre, nous ne pouvons qu'enjoindre le Conseil communal à définir des horaires qui n'entravent pas la volonté des citoyens à trier leurs déchets tout en préservant des moments de silence aux abords des écopoints.*

En ce qui concerne le ramassage des déchets encombrants, ce dernier se révèle coûteux pour la commune dans la mesure où les objets déposés ne répondent pas aux normes pour le ramassage par la société mandatée. Il en résulte donc que les employés communaux doivent procéder à une seconde tournée. Dans ce contexte et contrairement à la teneur actuelle de l'art. 10 al.2 du règlement communal relatif à la gestion des déchets, le nouvel alinéa proposé laisse toute latitude au Conseil communal pour définir les modalités de ramassage, mais aussi pour décider de la tenue ou non de ces tournées.

Compte tenu de l'exposé ci-avant, le groupe PLR soutiendra à une large majorité la modification du règlement. En revanche, il semble indéniable qu'un effort particulier de communication auprès de la population soit réalisé afin de corriger les habitudes et permettre ainsi le maintien de ces tournées tout en maîtrisant les coûts y relatifs. Merci. »

Mme N. Humbert-Droz annonce que le parti Socialiste accepte cet arrêté, mais la question des encombrants reste un point important à traiter. On sait que la plupart de ces déchets n'ont rien à faire dans les encombrants et qu'ils devraient prendre le chemin de la déchetterie, emportés par les citoyens eux-mêmes et non pas par un service de ramassage. Raison de plus pour confier au Conseil communal la nécessité de régler cette question, sachant que la plupart des communes du canton ont abandonné ce ramassage en fournissant cette prestation sous d'autres formes.

Mme S. Noirat dit que le groupe des Verts donne un avis favorable à l'arrêté relatif à la modification du règlement communal concernant la gestion des déchets.

M. P. Ginggen explique, au nom du Groupement, qu'après étude du dossier et quelques discussions avec le représentant du Conseil communal et l'obtention des explications nécessaires, c'est avec une très large majorité que cette proposition sera acceptée.

Mme A. Hessler-Wyser donne lecture de l'arrêté.

- **Soumis au vote, l'arrêté relatif à la modification du règlement sur les déchets est accepté à l'unanimité.**

5. Demande de crédit de CHF 70'000.- pour la rénovation et l'extension de la place de jeux au jardin public à Saint-Aubin-Sauges

M. H. Assumani explique que, suite à une interpellation d'un citoyen du village de Saint-Aubin au sujet de la vétusté et la non-conformité de la place de jeux du jardin public, une visite sur place a permis de le confirmer.

Le crédit demandé aujourd'hui a pour but de rénover cette place afin de permettre l'accessibilité de la place aux personnes de tous âges, pour se retrouver et passer un moment convivial. Le but est de rendre ce jardin public intergénérationnel. Il faudra redonner une certaine fraîcheur à cette place en réalisant divers travaux. Des jeux pour enfants et adultes (fitness urbain) sont prévus.

Trois offres ont été demandées, le Conseil communal a retenu celle d'une entreprise de La Chaux-de-Fonds.

Ce rapport a été soumis à deux commissions, qui l'ont accepté à l'unanimité.

Mme S. Berger prend la parole en premier pour la commission sports, loisirs et culture.

« La commission a étudié le projet avec grand intérêt en deux temps et remercie le conseiller communal en charge du dossier d'avoir tenu compte des remarques qu'elle lui a faites lors de la première consultation. La commission a accepté le projet à l'unanimité. »

Secondement, pour le PLR : « Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, lors de la séance de préparation du 10 mai, alors que le PLR étudiait le dossier de cette place de jeux, les membres de la commission sports, loisirs et culture et de la commission technique présentes se sont rendu compte d'une certaine incohérence au sujet des deux places de jeux. Deux conseillers communaux sont responsables des deux dossiers. Les projets ont été mis chacun en consultation dans une commission différente. Nous avons posé une première fois la question et on nous a répondu que c'est normal, puisqu'une des places est une rénovation, à Saint-Aubin, et l'autre une nouvelle création, toute proche du collège de Montalchez. Jusque-là, nous pouvons entendre, mais nous avons constaté que, pour les deux places de jeux, il a été demandé par les deux commissions consultées de mettre un maximum de copeaux venant de notre service forestier. À la COTEC, pour Montalchez, on a répondu que ce n'était pas encore possible à étudier, car nos copeaux n'ont pas les mêmes mesures. À la commission sports, loisirs culture, on nous a assuré que le service forestier ferait le nécessaire pour produire les copeaux à la bonne taille. Le premier crédit a été accepté en mars, et le second le sera certainement ce soir. Deux questions se posent cependant aux membres PLR de la commission technique et de la commission sports, loisirs et culture : à Montalchez, allons-nous pouvoir avoir des copeaux, ce qui pourrait diminuer la facture finale, ou est-ce qu'à Saint-Aubin nous allons nous retrouver avec des plaques anti chutes qui ne figurent pas dans le projet, ce qui augmenterait considérablement le montant de l'objet. Conscients qu'ils ne s'agit là que d'une question de copeaux, cette situation pourrait très bien se reproduire dans d'autres dossiers. Le PLR souhaite partager son observation avec les membres du Conseil général et les rendre attentifs à ce genre de situation. À l'avenir, nous comptons sur les membres du Conseil communal pour tout faire afin d'éviter qu'un tel cas se reproduise. Toujours est-il que le PLR accepte la demande de crédit de CHF 70'000.- pour la rénovation de la place de jeux au jardin public de Saint-Aubin à l'unanimité, tout en espérant retrouver des copeaux comme convenu à Saint-Aubin, mais nous les espérons également à Montalchez. Merci. »

Mme M. Petitpierre : « Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, le Groupement de La Grande Béroche salue la célérité du Conseil communal et de la commission sports, loisirs et culture pour ce projet qui a passé deux fois en commissions depuis le début de l'année. La dimension intergénérationnelle du projet comprenant des jeux pour les enfants petits et grands, ainsi que des espaces pour les adolescents et les adultes, était un terme qui faisait partie de la campagne de votation communale. L'ouverture de cet espace public et les engins de fitness urbain seraient un atout supplémentaire pour le renouveau de la vie sociale du village. Enfin, la décision d'utiliser les copeaux de bois de nos forêts pour les surfaces amortissantes, même si cela entraîne un entretien plus fréquent et des frais annuels plus élevés, montre une volonté écologique et durable que notre groupe manifeste dans ses propositions et décisions. Ainsi c'est avec plaisir que le Groupement acceptera cet arrêté. »

M. A. Peco : « Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, le groupe des Verts a lu avec attention le rapport communal concernant la demande de budget pour la rénovation et l'extension de la place de jeux au jardin public de Saint-Aubin-Sauges. Nous remercions le Conseil communal pour l'élaboration et la rédaction de celui-ci.

Dotés d'informations très détaillées sur les installations prévues, nous n'avons pas vu figurer de plan d'aménagement du site. Des sujets tels que la présence de zones de repos (tables, bancs, etc.) ou encore la végétalisation du site nous paraissent des éléments importants à spécifier. De plus, il est prévu du mobilier destiné à différentes tranches d'âge, serait-ce quelque chose de visible spatialement ? Sur ce site, de grands et majestueux arbres sont présents. Nous osons espérer que le projet en question en tiendra compte et que ceux-ci seront préservés afin de continuer à jouer leur rôle bienveillant en tant que gardiens de l'ombre lors des journées estivales fortement ensoleillées.

En espérant recevoir de plus amples informations sur ce projet ce soir, le groupe des Verts est prêt à soutenir un projet enrichissant le quotidien de la population et favorisant les espaces de verdure sur notre territoire. Merci de votre attention. »

Mme M. Kreis-Jaquet : « Le parti Socialiste approuvera cette demande de crédit et remercie le Conseil communal pour ce projet. »

M. H. Assumani répond à la question de M. A. Peco. Des tables et bancs sont déjà en place, la chose à faire est de les retaper et leur redonner leur fraîcheur. Par rapport aux arbres, rien ne sera coupé, par contre la verdure sera rafraîchie également.

M. T. Egger répond également au groupe PLR. La place de jeux de Montalchez a été défendue par le chef du dicastère des bâtiments, car elle sera directement attachée au bâtiment et sera majoritairement utilisée par les écoliers. Dès qu'il s'agit d'une place de jeux villageoise, c'est le chef du dicastère sports, loisirs et culture qui s'en occupe.

Concernant les copeaux, la commission a été entendue. La situation des deux places est différente, il faut tenir compte à Montalchez de l'environnement de verger actuel qui appartient à un propriétaire privé. Le projet est attendant à d'autres propriétaires privés qui ne souhaitent pas forcément avoir ce type de revêtement. Quant au coût, en mettant des copeaux on utilise le bois communal, ce qui est très bien, mais il faut une profondeur plus importante. D'où une excavation plus importante. Si on reste dans la limite budgétaire autorisée par le législatif, le Conseil communal reviendra auprès de la commission – peut-être sports, loisirs et culture – pour proposer cette solution. Ce n'est pas forcément moins cher et il faut tenir compte des propriétaires voisins.

Mme A. Hessler-Wyser donne lecture de l'arrêté.

- **Soumis au vote, l'arrêté relatif à une demande de crédit de CHF 70'000.- pour la rénovation et l'extension de la place de jeux au jardin public à Saint-Aubin-Sauges est accepté à l'unanimité.**

6. Demande de crédit de CHF 650'000.- pour la mise en œuvre de la première étape de la construction d'une salle de gymnastique double à Bevaix ; installation d'une salle de gym provisoire sur le terrain synthétique des Murdines à Bevaix

M. T. Egger présente le dossier au rétroprojecteur. Il revient sur les détails de son rapport et sur l'historique de la salle, qui est issue du démontage d'une halle de l'exposition nationale de 1964. Il relate toutes les étapes et démarches qui ont conduit la commune de Bevaix depuis cette acquisition jusqu'à la demande adressée ce jour au Conseil général par la commune de La Grande Béroche.

Le site du verger communal a été retenu pour l'établissement de cette grande salle.

L'avant-projet avance depuis le mois d'avril, raison pour laquelle le Conseil communal peut présenter le planning des travaux de la future salle de gym. Il s'agit ce soir de la première étape, qui est la demande de crédit en rapport avec la salle provisoire.

Si le planning est respecté, le Conseil communal reviendra auprès du Conseil général en automne 2021 pour la deuxième étape, avec une demande de crédit qui devrait avoisiner les CHF 400'000.- à CHF 500'000.- pour continuer le projet.

Les commissions sports, loisirs et de la culture et technique ont nommé une sous-commission avec chaque fois deux représentants de chaque commission.

La troisième étape se fera en principe à l'automne 2022, ce sera alors la demande de crédit pour le reste du financement.

Qui dit construction d'une salle de gym dit halle provisoire, et il faut choisir le lieu de l'installation. Cette réflexion a été menée au sein l'exécutif, avec le Cercle scolaire des Cerisiers et les futurs utilisateurs, à savoir le FC.

Plusieurs possibilités ont été évoquées : le Closel, en Seraize, à Gorgier ou sur le terrain des Murdines. Les trois premiers lieux n'ont pas été retenus pour différentes raisons pratiques.

Le terrain des Murdines présente deux possibilités : soit le terrain synthétique, soit le terrain multisports. Après réflexion, le terrain synthétique a été retenu. Le site est plat et la halle provisoire peut être installée de suite.

Le montant de CHF 650'000.- concerne uniquement la location de la halle provisoire. La réfection du terrain synthétique coûtera environ CHF 200'000.-.

Le coût de réfection du terrain multisports avoisinerait les CHF 130'000.-.

La salle provisoire contiendra deux salles de gym.

Il rappelle que le but est de lier les travaux de construction effective de la halle de sport au permis de construire de la future salle de gym. Cela est inscrit sur l'arrêté soumis ce soir.

Il a été décidé de ne pas incorporer de vestiaires au sein de cette halle provisoire, vu la proximité de ceux du FC. Ce qui est présenté ce soir est le résultat du crédit d'étude de CHF 32'000.- voté au budget 2020.

La réfection des vestiaires du FC n'est pas liée à la future salle de gym, c'est un projet distinct. Raison pour laquelle deux arrêtés sont présentés ce soir. L'état de vétusté des vestiaires et du bâtiment ne permet pas de réaliser une simple rénovation. Dans le cas de travaux dans un bâtiment, on est soumis à la législation en vigueur et le bâtiment doit être aux normes.

L'étude propose deux variantes, avec deux modularités différentes.

Un achat est donc prévu dans la demande de crédit. Le prix de CHF 2'500.-/m² a été confirmé par l'entreprise en question. C'est le prix que les autres entités publiques paient pour des installations provisoires.

On arrive à un prix de CHF 783'000.-, auquel il faut ajouter la démolition du bâtiment actuel.

Pour la location, il faut compter CHF 350.- par module et par mois pour une vingtaine de modules, soit CHF 84'000.- par an. Si on considère que l'installation resterait en place au minimum 5 ans, vu que l'on ne sait pas quand l'installation en Seraize serait effective, le coût de la location revient au minimum à CHF 420'000.-. Selon les dires de l'entreprise, une location est envisageable pour 2 ou 3 ans, mais pas plus.

Si le crédit de CHF 1'500'000.- est accepté ce soir, il faudra forcément aller consulter les services de l'aménagement du territoire et de l'énergie. Dans le cas d'un projet d'installations modulaires, peut-on déposer une demande de permis provisoire ? Certainement pas.

Si ce crédit est accepté, il faudra affiner les options pour rester dans ce montant, surtout avec la nouvelle loi sur l'énergie.

Les installations existantes de ces vestiaires sont insuffisantes et vieillissantes. Il y a déjà un container installé à l'extérieur. En cas de montée probable d'une ligue du FC, l'ASF demande des vestiaires supplémentaires pour les arbitres. Il faudrait donc installer un second container à proximité du site. Le doublement des vestiaires envisagé dans le crédit permettra au club de jouer deux matches suivis. Ce n'est pas du luxe, cela répond aux souhaits du FC et de l'école et est incorporé au sein de la future construction.

À court terme, il faudrait investir dans ce bâtiment et l'assainir.

Cette proposition permettra de mettre à disposition de la population de la commune des infrastructures sportives neuves qui participeront à son attractivité.

L'investissement prévu ne sera pas perdu, il permettra en temps voulu de déplacer ces installations pour une affectation différente.

Au sujet du chauffage à distance, il explique que la chaudière à plaquettes de Bevaix fonctionne actuellement très bien, mais d'ici 2024, tout comme celle de Gorgier, il faudra installer un électro filtre. Il est impossible de le mettre dans la salle actuelle. Il faut réfléchir où l'installer.

L'extension du CAD à futur, qui dépend d'un choix politique, devra alimenter la nouvelle salle, sans quoi il faudra trouver un autre système de chauffage pour la salle de gym.

À travers les étapes de la future salle de gym, le Conseil communal viendra intercaler une demande de crédit en lien avec ce chauffage, d'ici fin 2022 environ.

Pour terminer, il ajoute que les 10 millions articulés sont déjà préfinancés à moitié. Bevaix avait déjà préfinancé 2 millions, et La Grande Béroche 3 millions supplémentaires.

Le total des investissements pour la grande salle avoisinera les CHF 10'686'000.-, comprenant la halle de gym provisoire, la démolition et le désamiantage de l'ancien complexe, et les CFC de 1 à 9 pour l'ensemble des travaux, devisés actuellement à CHF 9'756'000.-.

S'ajouteront les vestiaires, qui ne sont pas liés directement à cet investissement, et l'extension du CAD, selon la variante n°3. Les coûts s'élèvent à CHF 1'200'000.-. Ne sont pas compris le bâtiment le surcoût de l'excavation pour intégrer les plaquettes et la chaufferie, ainsi que le démontage de l'ancienne chaudière.

Mme M. Tenot Nicati : « Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, le groupe des Verts a bien examiné les deux demandes de crédit proposées et remercie tout d'abord le conseiller communal chargé de ce dossier quelque peu délicat en regard de son historique, et pour la réflexion en profondeur sur ce sujet.

Comme il faut aller de l'avant, allons de l'avant de façon constructive, et surtout constructive de façon durable, ce qui est proposé de manière claire dans le rapport qui nous a été présenté.

Et du coup, nous espérons grandement que ce projet de grande salle de Bevaix soit présenté de façon tout aussi claire à la population de La Grande Béroche, comme d'autres projets de développement, verts et durables bien sûr, à venir ou en cours de route. Plus la communication sera claire, moins d'oppositions il y aura.

Par ailleurs, nous pensons que la réfection des vestiaires est indispensable et doit être très rapidement effectuée, effectivement sans être liée à la mise en place de la halle provisoire. C'est ce que nous pensons, comme l'a expliqué le conseiller communal M. Tom Egger. Le choix de structures modulables nous semble excellent. Le coût nous a semblé cher au premier abord, mais apparemment il est dans les normes actuelles.

Nous allons donc accepter à l'unanimité les deux demandes de crédit, telles que proposées dans les deux arrêtés. En vous remerciant pour votre attention. »

Mme C. Muster, pour le groupe PLR, prend la parole au sujet du premier arrêté : « Lors de sa séance de préparation, le groupe PLR en est arrivé à la conclusion que l'obtention du permis de construire des nouvelles salles de sport au verger est la condition sine qua non pour commencer les travaux de la halle de sport provisoire, point discuté fortement lors de

la présentation aux deux commissions, comme l'a relevé M. Egger, et pris en considération dans l'arrêté.

C'est pourquoi le groupe PLR votera oui dans sa grande majorité. »

M. D. Bubanec (PLR) s'exprime à titre personnel. Il a bien compris l'argumentaire relatif aux coûts de cette halle provisoire. Il est surpris de la différence de coût par rapport au prix du m² d'un appartement loué sur le Littoral, qui revient annuellement à environ CHF 200.- à CHF 250.- le m². En prenant en compte les 12 millions prévus pour la future salle de gym, divisés par 1'600 m², il arrive à CHF 250.- le m² sur 30 ans. Pour la salle provisoire, il arrive à environ CHF 620.- le m² par an. Cela fait une grande différence par rapport aux coûts usuels des locations sur le Littoral.

Au niveau de l'arrêté et de la proposition d'amortir cette halle provisoire sur 30 ans, alors qu'elle sera utilisée deux ans et qu'on n'aura plus rien après, il est surpris qu'il soit prévu d'amortir une location sur 30 ans.

M. J. Bergamin : « *Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, le Groupement de La Grande Béroche ne doute pas que le projet, qui date encore de la législature de l'ancienne commune de Bevaix, se soit avéré complexe à gérer par le Conseil communal de La Grande Béroche.*

Les propositions qui nous sont faites sont le fruit de nombreuses réflexions et les solutions proposées nous paraissent les plus adaptées. Nous sommes sensibles et insistons sur le fait que la réalisation de ce projet est soumise à l'obtention du permis de construire de la nouvelle halle de gymnastique double de Bevaix, ce qui est dûment mentionné au point 4 de l'arrêté.

En fait de quoi, le Groupement de La Grande Béroche acceptera à l'unanimité cette demande. »

Mme Z. Nater : « *Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, le groupe Socialiste a discuté du projet et des deux demandes de crédit lors de sa dernière séance. Quelques questions ont été soulevées mais auxquelles il a été répondu par M. Tom Egger.*

C'est pourquoi le groupe Socialiste se positionne en faveur des deux crédits soumis au vote ce soir et remercie le Conseil communal pour son travail minutieux dans ce rapport. »

M. G. Huguelet Meystre (PLR) : « *Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, autant le dire d'entrée, le groupe PLR est dubitatif quant au montant et à l'investissement à consentir pour la réfection complète des vestiaires et de la cantine du terrain de sport des Murdines, soit 1,5 million de francs. Si une recherche de projets similaires du côté du Chanet à Neuchâtel pour 1,9 million, du côté de Gland pour 1,8 million, de Lucens pour 2,4 millions et de Delémont pour 1,7 million, si ces projets similaires de taille similaire démontrent que ce type d'installations nécessite de toute évidence des investissements importants, le groupe PLR s'interroge néanmoins sur la possibilité de réaliser les mêmes installations pour un montant moins conséquent.*

Si on peut saluer la proposition de réaliser des infrastructures modulaires qui pourraient, à terme, être déplacées du côté du site En Seraize, le groupe est réservé quant au réalisme de cet argument, dans la mesure où la temporalité de ce projet n'est aujourd'hui pas connue, pouvant in fine intervenir trop tardivement. D'ici là, les normes auront sûrement évolué et l'hypothèse que les structures modulaires se révèlent finalement inutilisables semble néanmoins moins probable.

On pourrait alors s'interroger sur l'opportunité de louer des infrastructures temporaires, néanmoins la démonstration a été faite par le conseiller communal tout à l'heure.

Un autre élément n'est pas de nature à former une majorité favorable au projet. Un seul rapport fait état de plusieurs projets. La future grande salle de Bevaix, la nécessité de réaliser des infrastructures provisoires pour les activités sportives scolaires et la nécessité de rénover les infrastructures des Murdines.

Si dans un premier temps les différents projets sont liés, il s'avère in fine que la réfection des vestiaires et à fortiori de la cantine ne soit pas nécessaire pour les activités scolaires.

Vous l'aurez compris, et selon la compréhension que nous pouvons avoir de ce projet, donc des vestiaires, l'avis du groupe est réservé. Le groupe PLR n'est en effet pas convaincu pour l'heure sur les aspects suivants et pour lesquels des éléments de réponse viennent d'être apportés, en particulier la nécessité d'investir aujourd'hui dans le contexte du projet En Seraize en cours de réflexion. La question que l'on pourrait se poser est : ne peut-on pas attendre davantage ? Le Conseil communal en a fait la démonstration tout à l'heure. Par ailleurs, il y a déjà des installations provisoires et une promotion du FC nécessiterait d'alourdir encore ces installations.

Une autre question est celle de la rénovation des installations. Est-ce qu'elles sont nécessaires pour les activités scolaires ? Ne faudrait-il pas à ce moment-là lier les deux projets ? Je crois que cela a été dit six fois au cours de la présentation du conseiller communal, il pense donc que la réponse a été apportée.

Enfin, le montant de l'investissement, soit environ CHF 2'500.- à CHF 2'700.- par m², n'y a-t-il pas moyen de réduire le budget ? Les prix ont été vérifiés et il semble que celui payé par les entités publiques mentionnées tout à l'heure semblent confirmer ceci.

En conclusion et suite aux précisions apportées par le conseiller communal, il convient de rappeler que des infrastructures sportives adaptées, tout comme la santé des clubs sportifs de la commune, constituent sans aucun doute des facteurs d'attractivité résidentielle forts.

Cela ne doit cependant pas constituer un blanc-seing. Il s'agit d'être convaincus sur le besoin du montant de l'investissement. Compte tenu de ce qui précède et des éléments apportés par le conseiller communal, le groupe PLR demandera une suspension de séance à l'issue des prises de parole. Merci. »

M. T. Egger explique que l'exécutif s'est posé la question de l'amortissement de cette halle provisoire. M. S. Tamburini, chef du service des finances, s'est approché d'autres communes ayant procédé aux mêmes investissements. Il en ressort que la charge d'amortissement sur deux ans serait très élevée, il a donc été décidé de lier le tout à une même durée de vie. Ce qui est logique, vu qu'on ne peut pas construire une nouvelle salle sur la salle actuelle sans installer une structure provisoire. L'ensemble sera donc amorti à un seul et même taux.

M. H. Assumani explique encore que la question des vestiaires a déjà été soulevée par les autorités de Bevaix à l'époque. Parole avait été donnée au FC Bevaix de rénover les vestiaires durant l'utilisation de la halle provisoire et il estime qu'on est aujourd'hui obligés d'être cohérents et d'accepter ce crédit.

M. J.-D. Divernois annonce une suspension de séance de 10 minutes.

Reprise de la séance.

M. G. Huguelet-Meystre dit que le groupe PLR remercie le Conseil communal de la précision et de la clarté de sa présentation du dossier. Cela a éclairci un certain nombre de points et a rassuré le groupe PLR sur le montage du projet et sur sa qualité. Par conséquent, le crédit de 1,5 million sera accepté à une large majorité.

Mme A. Hessler-Wyser donne lecture de l'arrêté concernant le crédit de CHF 650'000.-.

- **Soumis au vote, l'arrêté relatif à une demande de crédit de CHF 650'000.- pour la mise en œuvre de la première étape de la construction d'une salle de gymnastique double à Bevaix ; installation d'une salle de gym provisoire sur le terrain synthétique des Murdines à Bevaix, est accepté par 39 oui contre 0 non et 1 abstention.**

Mme A. Hessler-Wyser donne lecture de l'arrêté concernant le crédit de CHF 1'500'000.-.

- **Soumis au vote, l'arrêté relatif à une demande de crédit de CHF 1'500'000.- pour la réfection complète des vestiaires et de la cantine au terrain de sports des Murdines est accepté par 38 oui contre 0 non et 2 abstentions.**

8. Informations du Conseil communal

M. M. Rognon donne des explications au sujet du plan de quartier de Roncinier, en réponse aux questions de M. B. Schumacher lors du dernier Conseil général.

Il fait un bref état de l'historique du dossier, rappelant le crédit de CHF 3'870'000.- voté et accepté lors de la précédente législature et les démarches qui en ont découlé pour le Conseil communal. Un audit avait révélé quelques problématiques, notamment dans le cadre du giratoire situé à la Foulaz et des problèmes de visibilité.

Le bureau Mauler s'interrogeait sur la nécessité de ce giratoire, sachant qu'en essayant d'améliorer la sécurité routière, il a été décidé de faire une étude sur le bienfondé des deux giratoires. Il s'avère que ces derniers étaient surdimensionnés et pas nécessaires. L'emprise et le coût ont aussi pesé sur les décisions prises.

Il montre le plan au rétroprojecteur. La proposition faite est la suivante : créer un accès avec un carrefour simple avec perte de priorité par Combamare, et privilégier un accès à mobilité douce par la Foulaz.

Les raisons sont entre autres d'éviter un flux de transit entre la Foulaz et Combamare. Cela permettra un itinéraire plus direct pour les mobilités douces pour les habitants de la Payaz, pour se rendre à la gare.

Cette étude et cette réflexion ont été menées en septembre 2020, et parallèlement le Conseil communal a lancé un appel d'offres sur invitation pour la première étape des travaux.

En mars, le projet a été présenté au service des ponts et chaussées, lequel a préavisé positivement le dossier.

Le promoteur a été contacté la semaine dernière pour l'informer de l'avancée du dossier, lequel suit son cours.

M. J. Panès demande s'il est possible de chiffrer le montant de l'économie réalisée par l'abandon de ces deux giratoires.

M. M. Rognon répond que ce n'est pas encore totalement chiffré, mais cela devrait avoisiner le demi-million. Il faut cependant compter avec les honoraires de conseillers externes. Il donnera une réponse plus précise dès que ce sera possible.

M. F. Del Rio revient sur la motion concernant l'implantation d'une ferme solaire sur la tranchée semi-couverte de Bevaix. Malheureusement, le Conseil communal n'a pas pu traiter entièrement cette motion, en raison de sa charge de travail extrêmement importante ces huit derniers mois. C'est l'un des effets pervers du report des élections. Il s'en excuse en particulier auprès de Mme Tenot Nicati. Ce sera fait dans les plus brefs délais.

M. H. Assumani donne quelques informations relatives au Cercle scolaire. Le projet de réfection des façades avance bien, le comité a approuvé récemment les adjudications, les travaux débiteront bientôt. La bonne nouvelle est que ces travaux dureront deux ans au lieu de trois.

Concernant le chauffage, une chaudière qui date de 20 ans devait être changée ou révisée cette année. Le comité a décidé et signé récemment pour se raccorder à Bérocad. La vieille chaudière a généré six pannes cette année.

Concernant le projet MaÉ, suite au changement des autorités, rien n'a encore avancé. Mais le Cercle scolaire est toujours intéressé par ce projet, ainsi que la direction et les parents des élèves.

9. Résolutions, interpellations et questions écrites

M. M. Rognon lit un courrier du groupe des Verts au sujet de la participation à l'action « La nuit est belle » le 21 mai 2021. Le courrier est joint au présent procès-verbal.

Il remercie Mme Wermeille pour cette question et apporte la réponse suivante : le Conseil communal a été approché par « Fête de la nature » pour l'extinction de l'éclairage public la nuit du 21 au 22 mai. L'exécutif était séduit par cette idée et a demandé une offre au prestataire d'électricité. Le montant est faramineux, soit CHF 13'200.- pour l'extinction d'une seule nuit.

Les raisons de ces coûts sont les suivantes : toutes les installations hors sol et souterraines appartiennent à la commune. En revanche, les armoires où passent les points d'injection appartiennent au Groupe E. Ces armoires sont fermées à clé pour des raisons de sécurité, c'est donc à eux d'intervenir. Il y a 88 points d'injection sur la commune, qu'il faut éteindre manuellement. Puis il faut revenir réenclencher le lendemain.

Il faut encore ajouter la particularité concernant les passages piétons, qui doivent rester éclairés.

Le Conseil communal a décidé, pour cette « Fête de la nature », d'éteindre tout ce qu'il était possible d'éteindre, soit l'éclairages des façades des bâtiments administratifs, etc.

Il pensait que ce serait beaucoup plus simple, mais pourtant ce n'est pas impossible et une réflexion est lancée au sein du service technique et partagée par le Conseil communal.

Un article en lien avec ce dossier paraîtra prochainement dans le journal Comm'à la Une.

La parole n'étant plus demandée, le président lève la séance à 21h55, en remerciant l'assemblée pour le travail effectué pour la commune et souhaite un bon retour à chacun.

La rédactrice du procès-verbal

Anne Cosandier
Adjointe au chancelier

AU NOM DU CONSEIL GENERAL

Le président,
Jean-Daniel Divernois

La secrétaire,
Aïcha Hessler-Wyser

Saint-Aubin-Sauges, le 21 juin 2021

Annexe : courrier des Verts

Groupe des Verts

Question au CC à propos de la participation à l'action « La nuit est belle » le 21 mai 2021

Monsieur le Président,

Messieurs les Conseillers communaux,

Mesdames, Messieurs,

Il n'est pas nécessaire de rappeler les effets négatifs d'un éclairage nocturne très souvent inutile sur la biodiversité et la santé.

Le vendredi 21 mai prochain, les communes de Boudry, Cortaillod et Milvignes s'associent dans le cadre de l'opération « extinction de l'éclairage public », action symbolique d'un soir marquant le lancement de la Fête de la Nature. De très nombreuses autres communes participent également à cette action.

La Grande Béroche figure dans la liste des communes participantes sur le site Internet de la Fête de la Nature. N'ayant vu aucune communication à ce sujet, nous demandons au Conseil communal si l'éclairage public sera effectivement éteint durant la nuit du 21 au 22 mai.

Si ce n'est pas le cas, pourquoi le Conseil communal a renoncé à participer et prévoit-il un autre test d'extinction de l'éclairage public ?

D'avance, nous vous remercions pour votre réponse.

Au nom des Verts

Christiane Wermeille